



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 39/2016

L'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) pose la question des mesures de réduction des risques de catastrophes lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique –COP22 – au Maroc

(Paris, 15 novembre 2016) Rassemblant 200 réseaux membres sur les cinq continents et organisation à statut consultatif auprès des Nations Unies, l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) était représentée à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique – COP22 – qui s'est tenue du 10 au 13 novembre à Marrakech au cours de laquelle elle a participé à sept événements portant sur la société durable (*zone bleue*), la société civile et les zones d'innovation.

En qualifiant la COP22 de "Conférence pour l'action", la présidence marocaine de la COP avait placé au centre des débats les mesures de réduction des risques de catastrophes et de constitution de la résilience. En appui de cette initiative, l'UIC avait collaboré étroitement avec la plateforme PPMC (*Paris Process on Mobility and Climate*) en lançant une Déclaration sur les mesures d'adaptation à prendre pour le secteur des transports.

C'est en effet la première fois que le secteur des transports a défini une position commune concernant l'urgence d'une amélioration de la résilience aux conséquences du changement climatique.

Jean-Pierre LOUBINOUX, directeur général de l'UIC, a abordé la question de l'adaptation lors de la présentation à haut niveau des réalisations dans les transports dans le cadre du programme officiel de la COP22 en déclarant que: *"l'incertitude ne peut servir d'excuse à l'inaction" [...] "Etant donné que les changements climatiques vont provoquer à long terme des risques de plus en plus importants, l'UIC souhaiterait que les stratégies nationales fassent de plus en plus état de mesures visant à constituer rapidement la résilience car si nous laissons trop longtemps – ne serait-ce que quelques années - les choses en l'état, il sera trop tard et nous devons alors consacrer nos ressources à une gestion devenue inabordable de la rupture. Le message essentiel est qu'il ne faut pas que l'incertitude nous dispense d'agir. L'extinction de l'incendie est très coûteuse, il nous faut une approche stratégique. Nous devons investir pour gérer l'incertitude. En Europe seulement, les catastrophes climatiques coûtent 300 millions d'euros chaque année au secteur ferroviaire dont 80% sont imputables aux seules inondations."*

Pour le secteur des transports, il est très important d'accroître la prise de conscience de la nécessité de faire progresser la politique des transports et d'augmenter les financements. L'UIC encourage ses membres à signer la Déclaration relative aux mesures d'adaptation pour laquelle on trouvera toutes les informations nécessaires sur : [Declaration on Adaptation](#)

Le projet UIC RailAdapt renforcera le positionnement du secteur sur les mesures d'adaptation. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nick CRAVEN, responsable de l'unité Développement durable à l'UIC, craven@uic.org

Un récapitulatif général d'actions en matière de transports impliquant d'importants organismes comme l'[ONCF](#), la [SNCF](#), l'[UITP](#), [ITF](#) et [SLOCAT](#) lors de la COP22, sera présenté à l'issue de la Conférence.

On trouvera sur <https://youtu.be/xMkYD8xg27Q> une interview de Jean-Pierre LOUBINOUX, directeur général de l'UIC sur **"Le développement durable – Que s'est-il passé depuis**

la COP21 et quels sont les prochains défis ?" ("Sustainable development – what has happened since the COP21 conference? What are the next challenges?"

Vous trouverez d'autres informations sur l'UIC ("UIC at a glance") sur :

<https://youtu.be/PbCCGQLrCb4>

CONTACTS:

Division UIC Développement Durable :

Nick CRAVEN: craven@uic.org

Marie-Luz PHILIPPE: philippe@uic.org